AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0697
FR0010908533-FS0446

21 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mai 2026, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mai 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société EDENRED et détenir 11 943 703 actions EDENRED[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EDENRED sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. (CGC) agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 134 607 actions EDENRED pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 236 974 583 actions représentant 240 051 273 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.